

**CONTRAT D'ACHAT DE PETITS FRUITS**  
**Distribution du vendredi de Juin à Septembre 2025**

Entre

Adresse :

Tél. :

Mobile :

Courriel :

dénommé le « consomm'acteur » d'une part,

et **MURE Laure Lieu-dit Fougueyra 33350 FLAUJAGUES 06 58 42 64 34**

dénommé Le producteur d'autre part,

il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet du contrat**

Il s'agit de la **vente de petits fruits une fois par semaine.**

**La durée du présent contrat est de 4 mois à compter de la première livraison.**

**Voici la liste et les prix de ce qui sera proposé cette année (Les prix sont fixes pour la saison)**

**Merci d'indiquer quels fruits ou produits vous désirez avoir en mettant une croix dans la dernière case (sous réserve de disponibilités) :**

<b>Fraises</b>	<b>12 € le kilo</b>	
<b>Framboises</b>	<b>16 € le kilo</b>	
<b>Myrtilles</b>	” ”	
<b>Mûres</b>	” ”	
<b>Confiture de fraises (pot 320g)</b>	<b>5 €</b>	
<b>Confiture de framboises (pot 320g)</b>	<b>6 €</b>	
<b>Confiture de myrtilles (pot 320g)</b>	”	
<b>Confiture de mûres (pot 320g)</b>	”	
<b>Sorbet fraises (pot de 0,5 L)</b>	<b>5 €</b>	
<b>Sorbet myrtilles (pot de 0,5 L)</b>	”	

Les produits proposés et leur quantité dépendront des aléas climatiques et/ou attaques sur les cultures et à la fragilité de certains petits fruits. Ils seront **livrés en barquettes de 250 ou 500g.**

**Vous pouvez décider de la somme que vous désirez donner en début de saison.**

Ceci vous ouvre un compte «**Petits Fruits**».

**Le compte est géré par la productrice en fonction de ce que le «consomm'acteur» prendra et il ou elle sera prévenu(e) lorsqu'il faudra recharger le compte.**

**Le «consomm'acteur» a ainsi la liberté de choisir ses petits fruits chaque semaine et pourra également ne pas en prendre si il ou elle est en congés.**

**Article 2 : Obligations du producteur**

La productrice s'engage à :

- livrer les produits dans le respect des règles sanitaires en vigueur,
- respecter les clauses du présent contrat.

**Article 3 : Obligations du consomm'acteur**

L'intéressé(e) doit être adhérent de l'association « **Le Vert de Terre** » et être à jour de sa cotisation annuelle.

Le «consomm'acteur» s'engage dans une démarche de soutien envers la productrice, à venir chercher le nombre de produits prévus à l'article 1 une fois par semaine sur le lieu de livraison et à payer le prix indiqué (voir l'article 5).

#### **Article 4 : Lieu de livraison**

Les distributions ont lieu une fois par semaine de 19 h à 20 h à l'ancienne école de filles 14 rue Paul Bert à Castillon (33350). Elles sont tenues par la productrice en présence d'un coordinateur de l'AMAP. Ce lieu est susceptible d'être modifié en cas de nécessité.

La livraison se fera donc de manière hebdomadaire.

#### **Article 5 : Prix**

Premier paiement de € .

Ce premier versement permet l'ouverture d'un compte «Petits Fruits» qui pourra être réalimenter en cours de saison.

Montant	Initial	:
	€	

#### **Article 6 : Échéancier, modalités de paiement et modalités d'encaissement**

Les paiements se font par chèque établi à l'ordre de MURE Laure ou espèces

2 possibilités de paiement d'avance

- 1 chèque initial de € ,

- espèces pour la somme de €.

Les chèques sont remis à la productrice à la première livraison. Ils sont encaissés immédiatement.

La productrice certifie avoir reçu un chèque ou des espèces d'un montant de €.

À Castillon la Bataille, le

2025.

#### **Article 7 : Coordonnées des coordinateurs**

Monique GARRIDO Mail: mogarrido33@gmail.com Tél. : 06 34 14 32 38

Ce contact est susceptible de changer en cours d'année. Tout litige devra être soumis au coordinateur concerné, et ne sera en aucun cas traité directement avec le producteur.

Fait à Castillon la Bataille, le

2025.

**Le consomm'acteur**

«Lu et approuvé»

**La Productrice de Petits Fruits**

**MURE Laure**

«Lu et approuvé»